

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5887

objet :	Mission de conception et réalisation d'actions de communication et de relation presse pour promouvoir le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché à bons de commande
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'entrepreneuriat est une source significative de développement économique pour l'agglomération lyonnaise. Il est synonyme d'innovation, de création de valeur et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant : chaque année, plus de 20 000 emplois sont créés ou sauvegardés grâce à la création d'entreprise.

L'entrepreneuriat contribue à l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne.

Consciente de ces enjeux, la Communauté urbaine mène depuis plusieurs années une politique globale et innovante en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Le dispositif vise à :

- sensibiliser les créateurs d'entreprises à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
- simplifier le parcours du créateur d'entreprise et lui offrir une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé. Pour ce faire, vingt-six portes d'entrée ont été mises en place sur les neuf conférences des maires de l'agglomération de façon à favoriser la proximité avec le créateur,
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En deux ans, la Communauté urbaine a connu une croissance de 12 % du nombre de créations d'entreprises contre 9 % au niveau régional et 3 % au niveau national.

Le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] atteint aujourd'hui une certaine maturité qui nécessite de franchir un palier en termes d'innovation et de promotion, de manière à maintenir la position de référence de l'agglomération au niveau national et d'atteindre l'objectif fixé de l'inscrire dans le TOP 15 au niveau européen.

L'atteinte de cette ambition passe notamment par une consolidation de son positionnement en matière d'accompagnement des entreprises innovantes, par la recherche de nouveaux partenaires de haut rang (institutionnels, industriels ou financiers) mais aussi par le renforcement de ses actions de promotion et de sensibilisation de manière à atteindre plus de porteurs de projet.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine souhaite conduire les actions suivantes en recourant à des prestataires spécialisés :

- conception et réalisation d'actions de communication et de relations presse pour promouvoir le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat],
- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'actions d'internationalisation du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat],
- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des stratégies d'évolution des politiques de soutien à la création d'entreprises innovantes,
- prestation de relations publiques à l'occasion du Salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes, organisé au Palais des congrès de Lyon les 18 et 19 juin 2008, avec mise à disposition d'espace d'exposition de 50 mètres carrés, d'éléments de visibilité, logos et ateliers,
- prestation d'animation d'une conférence au Salon des entrepreneurs de Paris, les 7 et 8 février 2008,
- prestations de relations publiques à l'occasion d'autres événements en lien avec l'entrepreneuriat,
- achats d'insertions presse et d'espaces publicitaires,
- prestations diverses liées au Salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes (Palais des congrès les 18 et 19 juin 2008).

Le montant des prestations référencées ci-dessus est estimé à 375 390 € HT.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de lancement d'une procédure relative à la mission de conception et réalisation d'actions de communication et de relations presse pour promouvoir le dispositif [Lyon-Ville de l'Entrepreneuriat].

La prestation fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 12 mois.

Le marché comportera un engagement de commande de 16 700 € HT minimum et de 65 800 € HT maximum.

Les autres prestations mentionnées ci-dessus feront l'objet de marchés séparés.

Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la mission de conception et réalisation d'actions de communication et de relations presse pour promouvoir le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat],

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande relatif à la mission de conception et réalisation d'actions de communication et de relations presse pour promouvoir le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et tous les actes contractuels liés pour un montant global minimum de 19 973,20 € TTC et maximum de 78 696,80 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 623 800 - fonction 90 - opération 757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,